



Berne, le

Aux membres des Commissions des finances

## Note d'information

### Extrapolation de septembre 2018: confirmation de l'amélioration du résultat

#### 1 Légère amélioration par rapport à l'extrapolation précédente

Selon l'extrapolation de septembre, le budget ordinaire devrait se solder par un excédent de 2,5 milliards. Cette amélioration est due à l'augmentation des recettes (+ 1,3 milliard, soit + 1,9 %) et à la diminution des dépenses (- 0,9 milliard, soit - 1,2 %). Les recettes supplémentaires découlent, en majeure partie, de l'impôt anticipé (+ 0,5 milliard) et de l'impôt fédéral direct (+ 0,5 milliard). Du côté des dépenses, les diminutions liées aux soldes de crédits (- 1,3 milliard) devraient compenser les besoins additionnels dus aux crédits supplémentaires et aux dépassements de crédits (+ 0,4 milliard).

Une légère amélioration de 0,2 milliard est prévue par rapport à l'extrapolation de juin. Elle est due à la diminution du montant des suppléments. L'évolution constatée dans le cadre de l'extrapolation de juin s'est donc quelque peu accentuée.

Tableau 1: Compte de financement 2018 – extrapolation au 30 septembre 2018

En milliards de francs	Budget 2018	Extrap. juin	Extrap. sept.	Différence sept.-B	Différence sept.-juin
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>71,3</b>	<b>72,7</b>	<b>72,7</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>-</b>
Recettes fiscales	66,0	67,3	67,3	+ 1,3	-
Recettes non fiscales	5,3	5,3	5,3	-	-
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>71,0</b>	<b>70,4</b>	<b>70,2</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 0,2</b>
Dépenses courantes	60,2	59,8	59,6	- 0,6	- 0,2
Dépenses d'investissement	10,8	10,5	10,5	- 0,3	-
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>0,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 0,2</b>
Recettes extraordinaires	-	-	-	-	-
Dépenses extraordinaires	-	-	-	-	-
<b>Solde de financement</b>	<b>0,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,5</b>	<b>+ 2,2</b>	<b>+ 0,2</b>

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

L'économie suisse connaît une période de forte croissance. La prévision concernant l'évolution du produit intérieur brut (PIB) réel s'établit à 2,9 % (juin: 2,4 %; budget: 1,9 %). Quant au PIB nominal, qui joue un rôle important dans l'évolution des recettes, il devrait progresser de 3,6 % en 2018 (juin: 3,0 %; budget: 2,3 %). Une légère surexploitation des capacités de production de 0,8 % est ainsi escomptée pour 2018, alors que le budget prévoyait un taux de sous-exploitation de 0,2 % (facteur conjoncturel de 0,992 au lieu de 1,002). C'est pourquoi le frein à l'endettement exige un excédent conjoncturel de 581 millions (juin: 73 millions; budget: - 144 millions). En prenant en considération l'excédent attendu au budget ordinaire, on obtient



un excédent corrigé des effets conjoncturels, autrement dit un excédent structurel, de 1,9 milliard.

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Elle comporte de grandes incertitudes, étant donné que les modes de paiement peuvent fortement varier.

Dans l'extrapolation de septembre, les recettes n'affichent qu'une progression modérée (+ 0,1 milliard) par rapport à l'estimation de mai, sur laquelle se fondent les chiffres du budget 2019. Compte tenu de cet écart négligeable, ceux-ci ne nécessitent aucune adaptation. En outre, les résultats de l'extrapolation sont provisoires. En effet, les chiffres définitifs pour l'année de référence 2018 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2019 par le Parlement.

## 2 Bases de l'extrapolation

Le 24 octobre, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des neuf premiers mois de 2018 ainsi qu'un aperçu du résultat attendu du compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin septembre. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, chaque recette (à l'exception du produit de l'impôt anticipé) est estimée séparément sur la base des rentrées fiscales enregistrées à fin septembre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparée aux données empiriques des années précédentes. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur les estimations basées sur les résultats des dernières années.

## 3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Les prévisions actuelles du groupe d'experts se situent au-dessus des paramètres qui ont servi de base au budget 2018. Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le PIB nominal devrait croître de 3,6 % en 2018, alors que le budget prévoyait une croissance de 2,3 %.

Tableau 2: Paramètres macroéconomiques 2018

Variation en %	Budget 2018 23.8.2017	Groupe d'experts 19.6.2018	Groupe d'experts 19.9.2018
Produit intérieur brut nominal	2,3	3,0	3,6
Produit intérieur brut réel	1,9	2,4	2,9
Renchérissment (IPC)	0,2	1,0	1,0

## 4 Estimation des recettes ordinaires

Au final, l'estimation des recettes demeure inchangée par rapport au mois de juin. Toutefois, certaines variations sont à signaler, notamment en ce qui concerne la TVA (+ 180 millions) et les droits de timbre (- 110 millions). Les différentes *recettes fiscales* évoluent comme suit:

- À défaut de base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'*impôt anticipé*. Les recettes à ce titre sont en revanche estimées sur la base d'un modèle actualisé en



fonction des résultats du compte 2017, qui indique un montant de 6,7 milliards. À fin septembre, les revenus au titre de l'impôt anticipé affichent un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. Un montant record de 8,2 milliards ayant été enregistré à la fin de l'année 2017, il n'est pas impossible que le résultat final de 2018 dépasse lui aussi largement la valeur inscrite au budget. L'incertitude entourant les demandes de remboursement et les effets de la réforme fiscale menée aux États-Unis, qui pourrait générer des recettes extraordinaires uniques, pourrait se prolonger jusqu'en fin d'exercice.

- L'estimation du produit de l'*impôt fédéral direct* n'a pas varié depuis l'extrapolation de juin. La hausse par rapport au budget concerne les recettes de l'année d'échéance principale (2017) et, dans une moindre mesure, les versements anticipés pour 2018. D'ici fin 2018, les recettes escomptées devraient atteindre 22,0 milliards, alors que le budget prévoyait un montant de 21 507 millions.
- Le montant attendu au titre de la *TVA* a été revu à la hausse de 180 millions par rapport à l'extrapolation de juin. Les recettes attendues sont ainsi supérieures d'environ 0,4 milliard au montant budgétisé. L'évolution de la TVA est étroitement liée à la croissance du PIB nominal. Les prévisions relatives au PIB nominal ont passé de 3,0 % (juin) à 3,6 % (+ 0,6 %), alors que le budget tablait sur une croissance de 2,3 %. L'estimation a été revue à la hausse en raison de cette prévision plus optimiste pour la croissance économique et des rentrées enregistrées jusqu'à fin septembre.
- En ce qui concerne les *droits de timbre*, leurs recettes devraient être inférieures de 110 millions à la valeur indiquée par l'extrapolation de juin. En effet, leur évolution ne répond pour l'instant pas aux attentes. Ces recettes devraient être inférieures de 160 millions au montant budgétisé.
- Grâce à l'évolution favorable de la conjoncture, le produit des *droits de douane à l'importation* devrait dépasser de 10 millions le montant prévu lors de l'extrapolation de juin. En revanche, le produit de la *redevance sur le trafic des poids lourds* devrait être inférieur à celui qui était prévu en juin en raison d'une baisse des recettes enregistrées à ce titre (- 15 millions).

Les *recettes non fiscales* devraient dépasser de 42 millions la valeur budgétisée, principalement en raison de la hausse des valeurs patrimoniales confisquées par l'Office fédéral de la justice (+ 50 millions). En vertu de la loi fédérale sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC), ces recettes consistent en valeurs patrimoniales qui sont issues d'infractions et sont partagées entre les États concernés. En revanche, les revenus provenant de la liquidation d'avoirs en déshérence devraient enregistrer une baisse (- 41 millions) par rapport au montant inscrit au budget.

## 5 Estimation des dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires devraient être inférieures de quelque 200 millions à l'estimation de juin et de 0,9 milliard (soit 1,2 %) au montant budgétisé. Cet écart par rapport au budget résulte du fait que les augmentations de crédits budgétaires survenues en cours d'année (+ 0,4 milliard) sont compensées par les crédits budgétaires non entièrement utilisés (soldes de crédits: - 1,3 milliard).

### Augmentations de crédits

- Des crédits supplémentaires d'un total de 90 millions ont été sollicités par le biais des *suppléments I et II* (reports de crédits inclus). Les compensations ont permis de réduire ce



montant de 16 millions. L'extrapolation de juin prévoyait un total de 250 millions. Au final, les deux suppléments représentent 0,1 % des crédits budgétaires.

- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 344 millions. Ils concernent essentiellement des dépenses liées aux recettes (+ 183 millions). Il s'agit en particulier des parts des cantons aux recettes de l'impôt fédéral direct et au produit net de l'impôt anticipé ainsi que de la part de l'AVS au pour-cent de TVA. La contribution fédérale à l'Al, qui est liée à l'évolution de la TVA, devrait également enregistrer un dépassement de crédit (+ 51 millions).

#### Soldes de crédits

- Sur la base des expériences acquises durant les deux à trois dernières années, les *soldes de crédits* devraient se monter à 1,3 milliard, soit 1,8 %, des crédits autorisés. Ce montant s'avère donc nettement inférieur à la moyenne des dix dernières années (3,4 %). Parmi les diminutions de dépenses d'ores et déjà connues, les plus importantes concernent l'aide sociale fournie aux demandeurs d'asile (- 97 millions), en raison de la diminution des nouvelles demandes, et les dépenses d'exploitation relatives aux centres fédéraux pour demandeurs d'asile (- 60 millions). À l'heure actuelle, on s'attend au dépôt de 16 500 demandes d'asile en 2018, alors que le budget en prévoyait 26 000. Le nombre de demandes nettement plus bas que prévu devrait avoir des incidences sur le nombre de personnes relevant de la compétence financière de la Confédération (baisse des forfaits globaux et des forfaits pour les frais administratifs versés aux cantons) et sur les capacités d'hébergement requises (baisse du nombre de lits). Les autres soldes de crédits se répartissent sur l'ensemble de l'administration fédérale. Les offices font preuve de discipline budgétaire.

## **6 Budget extraordinaire**

Ni le budget ni la présente extrapolation ne prévoient de recettes ou de dépenses extraordinaires.

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

Annexe:

- Communiqué